



Annonce d'une colocation – sous-location – prise de domicile en commun

Vu l'art.8 du Code civil suisse – vu les art.7 let. 1et 13 al. 1 let.de la loi sur le contrôle des habitants

Je soussigné (locataire principale – titulaire du contrat de bail – propriétaire du logement)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° de téléphone :

confirme que

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Loge à l'adresse susmentionnée en tant que colocataire / sous-locataire / concubin(e) /

autre : (souligner ce qui convient)

depuis le.....

pour une durée indéterminée ou jusqu'au.....

Dans tous les cas **joindre le contrat de bail à la présente** (si existant).

Nous confirmons que le courrier envoyé à cette adresse ne sera pas retourné aux expéditeurs (avertir la poste et apposer le nom du/de la colocataire, sous-locataire ou concubin(e) sur la boîte aux lettres.) Nous nous engageons à annoncer au contrôle des habitants de toute modification d'adresse dans les plus brefs délais.

Par la présente nous sommes informés :

- Qu'en cas d'aide sociale cette colocation / sous-location / prise de domicile doit être annoncée immédiatement à ce service car cela influence le calcul des prestations.
- Que la colocation / sous-location / prise de domicile doit être annoncée au bailleur (propriétaire ou régie), conformément à l'art. 262 du Code des obligations.

Lieu et date :

Signature locataire principal / titulaire du contrat de bail / propriétaire :

Signature du colocataire / sous-locataire / concubin(e) / autre :